



Conférence Ani'meaux

- droit des animaux
- évolution historique
- avancées importantes
- limites actuelles

Sommaire



INTRODUCTION



PENDANT DES SIÈCLES : L'ANIMAL COMME BIEN JURIDIQUE



UNE ÉVOLUTION MAJEURE : LA RECONNAISSANCE DE LA SENSIBILITÉ



LES TEXTES ACTUELS DE PROTECTION



UNE CONTRADICTION ACTUELLE RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX



COMMERCE D'ANIMAUX DE COMPAGNIE ET SALONS DU CHIOT



COMPARATIF EUROPÉEN



CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ÉVOLUER



ACTIONS DE L'ASSOCIATION



CONCLUSION



1

Pendant des siècles : l'animal comme bien juridique

L'animal objet :

- acheté
- vendu
- transmis
- saisi
- exploité

Utilisé pour :

- l'agriculture
- le transport
- la chasse
- les spectacles
- l'alimentation

*L'animal existe
à travers son
propriétaire*



2

Une évolution majeure : la reconnaissance de la sensibilité

Désormais les animaux :

- ressentent la douleur
- le stress
- la peur
- l'attachement
- des émotions complexes



« Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ; sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ».

L'article 515-14 C. civ., issu de la loi n° 2015-177 du 16 février 201

Conférence Ani'meaux



3

Les textes actuels de protection



Article L214-1 du Code rural et pêche maritime : bien-être et conditions de détention

- pour les animaux domestiques + une grande partie de la faune captive
- inspire l'ensemble de la réglementation
- sert de base à la répression des mauvais traitements

Article 521-1 du Code pénal : mauvais traitements, mise à mort

- Il sanctionne :
 - · les actes de cruauté,
 - · les sévices graves,
 - · les mauvais traitements.

*2 ans d'emprisonnement
30 000 euros d'amendes*

Loi de 2021 contre la maltraitance animale

- peines pénales ont été alourdies
- nouvelles obligations
- étend le champ de la protection pénal
- Encadrement accru de la détention

*3 ans d'emprisonnement
45 000 € d'amende*

Conférence Ani'meaux



4

Une contradiction actuelle : responsabilité et obligations des propriétaires

reconnaissance
de la sensibilité animale



maintien de pratiques
commerciales très fortes

Conférence Ani'meaux



5

Commerce d'animaux de compagnie et salons du chiot

Légalité encadrée des ventes d'animaux de compagnie :

- dérives commerciales
- refus de la simple
« substitution »
d'un chien malade comme
un objet interchangeable

Commercialisation d'animaux de compagnie qui soulèvent de réelles questions de bien-être :

- transport et exposition
dans des lieux bruyants
- risque d'achats impulsifs
- inadéquation avec les impératifs
biologiques de l'espèce

Les salons ne sont pas en soi « illégaux » :

- favoriser des situations
de stress
- des achats impulsifs
- des manquements
aux règles de bien-être
- dérives économiques



6

Comparatif européen

Allemagne



Protection animale inscrite
dans la Constitution

Suisse



Notion de dignité animale

Autriche



Des lois strictes

Belgique



Des avancées
en fonction des régions

France



Position intermédiaire

Conférence Ani'meaux

Argos 42



7

Ce que nous voulons faire évoluer

**Évolution
des pratiques
commerciales**

**Sensibilisation
du public**

**Meilleure
protection
juridique**

Conférence Ani'meaux



8

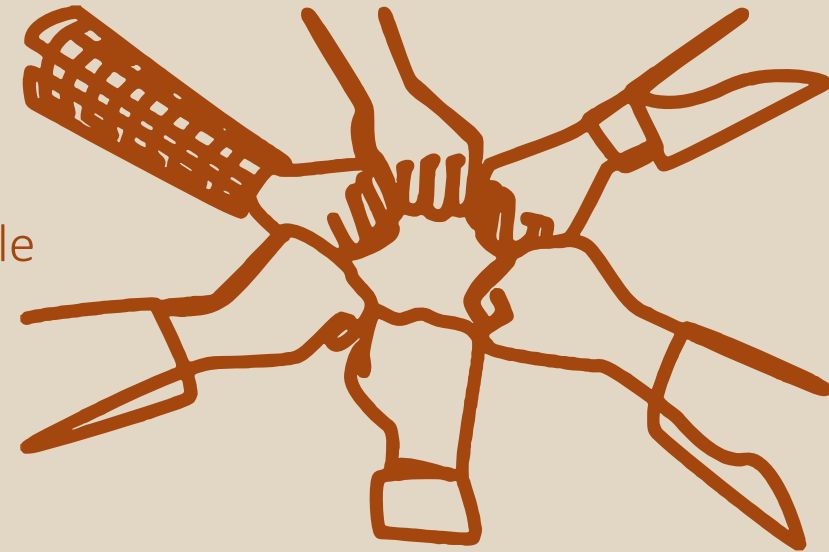
Actions de l'association

Notre association agit à travers :

- la sensibilisation du public
- les campagnes d'information
- le plaidoyer auprès des institutions
- la mobilisation citoyenne
- et la dénonciation des dérives

Nous pouvons :

- nous constituer partie civile
- faire un recours en justice
- publier des campagnes de communication
- conclure des partenariats
- recevoir des libéralités



*Nous voulons contribuer
à un changement progressif mais réel.*

Conférence Ani'meaux



Merci !

*La vraie question aujourd'hui n'est plus :
« Les animaux **ressentent**-ils ? »
Mais plutôt : « Quelle place voulons-nous
donner juridiquement et moralement
au **vivant** dans notre société ? »*

